



## DEUXIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS/2)

Montréal, 29 et 30 novembre 2018

### Point 3 : Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP)

#### CONTRIBUTIONS ET MISES À JOUR CONCERNANT LE PLAN POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LE MONDE

[Présenté par le Conseil International des Aéroports (ACI)]

##### SOMMAIRE

ACI est un fervent défenseur du GASeP et, de concert avec ses membres, reconnaît la valeur et les contributions faites par l'industrie pour appuyer le Plan. Cette note de travail souligne les activités en cours et prévues par l'ACI à l'appui du GASeP.

Les mesures à suivre par la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation sont décrites au paragraphe 3.

### 1. INTRODUCTION

1.1 Le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) fournit des orientations pour l'établissement de priorités à l'échelle internationale, régionale et nationale, crée un cadre dans lequel l'OACI, les États et les parties prenantes peuvent travailler de concert à l'atteinte d'objectifs partagés, appuie l'initiative de l'OACI, *Aucun pays laissé de côté*, afin de relever les défis communs et guide les efforts pour renforcer conjointement la sûreté de l'aviation.

1.2 Dans la note WP/31 de l'AVSECP/29, l'ACI a mis en évidence les activités qu'elle avait entreprises pour contribuer à répondre aux objectifs du GASeP.

1.3 Depuis la réunion du Panel AVSEC, ACI World et son Comité permanent Sûreté ont adopté une stratégie globale. Cela positionne l'ACI comme « une voix de tout premier plan dans la sûreté de l'aviation, élaborant l'ordre du jour mondial et aidant les membres de l'ACI à développer et cultiver un niveau de sûreté élevé ». Une partie importante de la stratégie consiste à aider les aéroports en partageant des renseignements pertinents en matière de sûreté et en leur fournissant une orientation et un

---

<sup>1</sup> Les versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe sont fournies par l'ACI.

renforcement des capacités. Un autre objectif est de représenter les intérêts des aéroports en définissant l'avenir de la sûreté de l'aviation et en travaillant avec les partenaires.

1.4 Bon nombre des composantes de la stratégie sont en ligne avec le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde. Il s'agit notamment de mesures de formation, de renforcement des capacités, d'innovation et de conseils sur les meilleures pratiques par le biais de différents programmes. Des détails sur les réalisations de 2018 sont fournis dans l'annexe du présent document.

## 2. ÉVOLUTION RÉCENTE ET FUTURE

2.1 L'ACI, en collaboration avec les intervenants de l'aviation et les aéroports des différentes régions du monde, a mis au point le Programme d'excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sûreté, basé sur le très fructueux Programme d'excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sécurité. Il implique une évaluation de la sûreté des aéroports par des pairs, durant une semaine, adaptée à leurs besoins individuels. Les analyses APEX identifient un certain nombre de recommandations qui visent à améliorer l'efficacité de la sûreté tout en améliorant la coopération entre les aéroports. Le cadre du programme est basé sur les SARP de l'Annexe 17, ainsi que sur le Manuel de sûreté de l'aviation de l'OACI et les meilleures pratiques de l'ACI. L'ACI met régulièrement à jour son Programme APEX en matière de sûreté, afin de tenir compte des menaces émergentes, notamment la sûreté côté ville, et avec des initiatives telles que le Programme Smart Security et de sensibilisation sur le trafic illégal d'espèces sauvages.

2.2 L'ACI continue également de développer des formations, des matériaux d'orientation concernant Smart Security et des manuels à l'appui de secteurs prioritaires du GASeP, tels que le renforcement des capacités. Ces programmes comprennent :

- Développement d'une vision à long terme pour le Programme Smart Security, avec un accent sur l'innovation et la différenciation en fonction du risque
- Développement de nouveaux manuels sur les menaces internes et la cybersécurité
- Introduction de cours de formation à la gestion de la sûreté aéroportuaire et développement de cours en ligne avec un accent sur la cybersécurité et Smart Security
- En coopération avec des partenaires, élaboration de directives et de documents sur la traite des personnes et le trafic d'espèces sauvages, encourageant la coordination entre les autorités

2.3 Lors de la prestation d'initiatives de renforcement des capacités à l'appui du GASeP, il est possible qu'un certain chevauchement existe entre les activités menées par les États et les programmes offerts par l'ACI. L'ACI encourage l'OACI et ses États membres à collaborer avec l'industrie, afin d'éviter les chevauchements d'activité inutiles et d'atteindre un résultat unifié.

2.4 Les initiatives de renforcement des capacités dirigées par l'industrie doivent également être reconnues par les États qui cherchent à imposer des règlements d'arrivée à des aéroports à l'étranger. L'ACI préconise une approche concertée et durable qui améliore les niveaux de sûreté et renforce la culture de sûreté à l'échelle mondiale, par opposition à une approche punitive.

3. **MESURES À SUIVRE PAR LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU**

3.1 La Conférence de haut niveau est invitée à :

- a) Reconnaître la mise en œuvre des programmes initiés par l'ACI, ses partenaires et ses aéroports membres à l'appui du GAsEP.
- b) Accueillir favorablement l'opportunité pour l'ACI et les États membres de l'OACI de travailler en collaboration, afin d'éviter les efforts redondants en matière d'initiatives de renforcement des capacités dans le contexte du GAsEP.
- c) Encourager les États membres à mieux tirer parti des initiatives de renforcement des capacités dirigées par l'industrie, plutôt que d'adopter des règlements d'arrivée à des aéroports à l'étranger.

-----



**APPENDICE**

**Mesures prises par ACI pour contribuer à la réalisation des objectifs du GASeP**

	<b>Résultat prioritaire</b>	<b>Mesures prises</b>
	<b>Action prioritaire</b>	
<b>1.</b>	<b>AMÉLIORER LA SENSIBILISATION AUX RISQUES ET AUX RÉPONSES</b>	
1.D	Les autorités des États membres travaillent de concert avec l'industrie, afin de définir de façon appropriée et efficace les responsabilités pour l'exécution de mesures visant à contrer les menaces présentées par des attaques en zone côté ville.	La première édition du Manuel de sûreté de la zone côté ville de l'ACI (en anglais) a été publiée en avril 2018 et est maintenant en vente. Les aéroports membres, ainsi que des membres du Panel AVSEC, en ont reçu un exemplaire. Le manuel se concentre sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités, la conception des bâtiments, la conception des aérogares pour réduire les foules et les files d'attente, ainsi que les meilleures pratiques en termes d'efforts de réponse et de rétablissement.
1.G	Examiner la pertinence des mesures actuelles pour répondre aux menaces internes, y compris les vérifications d'antécédents, les mesures physiques, la formation et la sensibilisation, les mécanismes de communication. Intégrer dans les programmes de sûreté aérienne des États membres.	L'ACI est en train d'élaborer la première édition d'un Manuel des menaces internes pour les aéroports. Sa publication est prévue pour avril 2019. Le manuel se concentrera sur les meilleures pratiques en matière de mesures de sûreté physique et du personnel, de sécurité organisationnelle et sur comment gérer les risques d'initié dans un monde numérique.
<b>2.</b>	<b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SÛRETÉ ET LES CAPACITÉS HUMAINES</b>	
2.A	Revoir ou élaborer les supports à la formation pour enseigner une culture de la sûreté et ses principes.	Les manuels ACI fourniront une orientation sur l'établissement d'une culture de la sûreté positive.
2.D	Développer et améliorer des programmes de formation conjoints	Un nouveau programme de formation sur la sûreté, sanctionné par un diplôme, a été mis au point par l'ACI. L'un des cours requis pour le diplôme a été développé conjointement avec l'OACI et comporte plusieurs modules sur la culture de la sûreté.
2.H	Partager les meilleures pratiques	Travaillant en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur la formation, l'ACI fournit des supports de formation reflétant les meilleures pratiques, qui peuvent être utilisés par les États membres offrant des formations à la culture de la sûreté.

	Résultat prioritaire	Mesures prises
	Action prioritaire	
<b>3</b>	<b>AMÉLIORER LES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES ET ENCOURAGER L'INNOVATION</b>	
3.K	Les États membres doivent s'assurer que les autorités compétentes pour la sûreté aérienne coordonnent leurs activités avec celles d'autres organismes (par exemple, les services d'immigration et des douanes), afin de faciliter le partage des données et l'évaluation des risques et vulnérabilités.	L'ACI incite activement les États membres à collaborer plus efficacement avec d'autres organismes traitant des problèmes de sûreté. L'ACI présentera une Note de travail à la HLCAS, sous le Point 4, afin de mettre l'accent sur la nécessité de partager les informations entre les autres organismes (Annexe 9)
3.Q	Assurer l'échange d'informations entre les États membres et l'industrie sur les techniques et technologies innovantes.	Le programme commun de sécurité intelligente IATA/ACI (Smart Security) continue d'encourager l'échange d'informations entre les aéroports et entre les États membres et les aéroports, afin de promouvoir des technologies, des processus et des techniques innovants. L'ACI fait la promotion d'une vision à long terme pour la sécurité intelligente, avec un accent sur l'innovation et des pratiques reposant davantage sur les risques, non seulement aux points de contrôle de sécurité, mais dans l'ensemble de la sécurité des aéroports.
3.N	Améliorer et mettre à jour AVSECPedia.	Des documents ont été mis à disposition dans l'AVSECPedia pour incorporation et les États membres de l'ACI ont été invités à se joindre au réseau de points de contact (PoC) de l'OACI.
3.P	Publication régulière de directives opérationnelles sur l'utilisation de techniques et technologies innovantes.	

	Résultat prioritaire	Mesures prises
	Action prioritaire	
4	<b>AMÉLIORER LA SUPERVISION ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ</b>	
4.C	Mise au point des meilleures pratiques sur la mise en œuvre d'un contrôle de la qualité et la coordination des efforts entre les États membres et les parties prenantes concernant les activités d'évaluation et de contrôle par des pairs. Cela pourrait inclure des outils, des modèles et des formations sur le contrôle de la qualité.	Comme mentionné précédemment, l'ACI a élaboré programme de formation, composé de trois cours, menant à un diplôme de spécialiste en sûreté, ouvert à ses membres. L'un des cours, dédié à la gestion de la qualité en sûreté dans les opérations aéroportuaires, a été lancé en avril 2018.
5	<b>ACCROÎTRE LA COOPÉRATION ET L'APPUI</b>	
5.A	Appuyer et encourager tous les intervenants à effectuer des évaluations par des pairs, à transférer leurs connaissances et à partager leurs connaissances sur les processus, les procédures et les technologies liés à la sûreté.	Avec un solide appui de la part des États membres de l'OACI et des partenaires de l'industrie, l'ACI a lancé officiellement son Programme APEX en matière de sécurité, qui permet aux aéroports membres d'effectuer des évaluations entre pairs de la mise en œuvre, des mesures et des meilleures pratiques liées à la sûreté. Le programme a déjà réalisé neuf évaluations complètes et deux évaluations de suivi en 2018.
5.F	Améliorer la capacité à fournir un transfert de connaissances, des évaluations et des contrôles entre pairs.	L'ACI a établi un partenariat avec l'Union européenne, afin d'effectuer dix évaluations au cours des deux années à venir d'aéroports considérés comme posant un risque plus élevé pour les pays de l'UE.